

de vous le 11 avril et le 16 mai, la fédération française des auberges de la jeunesse ne peut obtenir, elle, la moindre réponse à sa demande d'agrément.

Il serait temps, et même grand temps de mettre fin à une situation aussi scandaleuse. Privée de subvention, la fédération française des auberges de la jeunesse, qui a l'appui de la quasi-unanimité des jeunes aïstes, s'est vue obligée d'envisager la vente de deux auberges de jeunesse dont elle est propriétaire, celle de Saint-Brévin dans la Loire-Inférieure — dans votre département, monsieur le ministre — et celle d'Ergal-Pontchartrain en Seine-et-Oise.

Elle compte pourtant 150 auberges de la jeunesse et a fait 200.000 hébergements en 1949. Ces deux chiffres seuls suffisent à condamner votre attitude à son égard, surtout si on les compare à ceux de la fédération nationale, dont l'importance est bien moindre mais à qui vont toutes vos attentions et, malheureusement, tous vos crédits.

Nous insistons, monsieur le secrétaire d'Etat, pour qu'il soit mis fin à cette situation.

Tout d'abord, la fédération française des auberges de jeunesse doit être aidée d'une façon efficace, conformément à son activité et à son importance mêmes.

Ensuite, il est urgent de lui allouer des crédits substantiels, pour qu'elle puisse faire face à ses obligations actuelles — loyer, assurances, impôts, sécurité sociale — et payer son personnel qui a reçu une lettre de préavis de trois mois, préavis prenant effet au 1^{er} juillet.

Il n'est pas admissible de laisser liquider un patrimoine aussi important que le sien, qui a coûté tant d'efforts et d'ingéniosité à tous ceux qui s'intéressent aux auberges de la jeunesse.

En conséquence, nous vous demandons, monsieur le ministre, de prendre l'engagement précis devant l'Assemblée de faire en sorte qu'une fédération de faible importance n'absorbe pas tous les crédits prévus au chapitre en discussion, et que soit opérée, dès 1950, une juste répartition des subventions officielles. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

Mme la présidente. La parole est à M. Farine.

M. Philippe Farine. Je grouperai en une seule intervention un certain nombre d'observations concernant les auberges de la jeunesse, les colonies de vacances et les maisons de jeunes, afin de faire gagner du temps à l'Assemblée.

Au cours de la discussion générale je vous ai posé, monsieur le secrétaire d'Etat, plusieurs questions, en particulier au sujet des auberges de la jeunesse et vous avez bien voulu me dire, alors, que vous me donniez rendez-vous à la discussion des chapitres. Nous sommes donc au rendez-vous.

Je vous rappelle très brièvement le sens de mes questions. Vous avez essayé — et je vous en félicite — de réaliser l'unité. Vous n'avez réussi qu'à créer deux fédérations. C'est déjà un progrès puisqu'il en existait plusieurs.

Mais je vous demande de bien vouloir nous dire quelle sera votre attitude vis-à-vis de l'une et l'autre fédérations.

Ces deux fédérations sont la fédération française et la fédération nationale. Certes l'idéal — ce que nous souhaitons tous — c'est que l'unité aïstie puisse être réalisée, à condition, bien entendu, que les intéressés, c'est-à-dire les usagers, veuillent bien accepter cette unité.

En effet, vous conviendrez sans doute avec moi que toute unité imposée n'est pas très solide et je suis persuadé qu'il ne se trouve personne sur les bancs de cette Assemblée, qui soit partisan d'un mouvement de jeunesse unique.

Je vous demande donc d'observer, entre les deux fédérations, une justice distributive parfaite.

Des deux fédérations, la plus nombreuse est la fédération française qui groupe la majorité des auberges et des relais.

Je vous demande de répartir équitablement les crédits qui sont à votre disposition entre ces deux fédérations et de faire en sorte que le réseau d'auberges, de l'une et l'autre fédérations, se développe en France, car, c'est là, en fait, l'objectif essentiel.

En ce qui concerne les maisons de jeunes, je ne dirai que quelques mots, car M. André Philip en parlera certainement dans un instant et je ne voudrais pas déflorer sa pensée. Je veux néanmoins souligner combien des hommes d'opinions politiques différentes tiennent à ce que soit défendue et développée cette œuvre de culture et d'éducation populaire. Certes, là comme ailleurs, se pose la question des crédits. M. André Philip exposera sans doute la question dans son ensemble; j'attire néanmoins votre attention sur une décision prise par vos services et qui a inquiété les animateurs d'un certain nombre de maisons de jeunes. Nous pourrions remettre assez facilement les choses en ordre. Un certain nombre de ces maisons sont, paraît-il, subventionnées directement par les inspecteurs départementaux, ce qui me paraît en contradiction avec le décret du 24 avril 1948 qui a approuvé les statuts de la fédération française des maisons de jeunes.

Selon ces statuts, le conseil d'administration propose à la direction générale des subventions qui peuvent être réparties

aux maisons selon la subvention globale de l'Etat. Si les subventions sont ainsi accordées maison par maison, je crains que la fédération ne se voie ainsi peu à peu frustrée de ses prérogatives essentielles qui consistent à coordonner cet ensemble éducatif et que nous ne nous trouvions en présence d'une poussière de maisons qui risquent soit de dévier de la ligne directrice des maisons de jeunes, soit de s'appauvrir intellectuellement, parce qu'elles ne seront pas rattachées à un tronc qui les vivifierait.

Ce qui serait encore plus grave, ce serait de voir chez certains inspecteurs régionaux ou départementaux — j'espère que je leur prête là une intention toute gratuite — le désir de prendre eux-mêmes en mains la direction des maisons de jeunes. Cette pratique aboutirait à un étatismisme larvé, qui n'est certainement pas dans vos vues, monsieur le ministre, mais qui serait très grave pour l'avenir de l'institution.

Je suis d'ailleurs persuadé que vous nous donnerez sur ce point les apaisements nécessaires.

En ce qui concerne les colonies de vacances, je vous ai posé la question que je pose rituellement chaque année au ministre de l'éducation nationale.

Nous sommes bien d'accord — comme nous l'étions l'an dernier — sur la nécessité de maintenir aux organismes habilités la formation des moniteurs de colonies de vacances, sous le contrôle, bien entendu, de l'administration.

Je sais que s'est établie dans ce domaine une collaboration fructueuse entre ces organismes privés qui couvrent tout l'éventail philosophique et éducatif français, puis-je vous le dire du centre d'entraînement par les méthodes d'éducation active jusqu'au conseil protestant de la jeunesse, en passant par l'union française des colonies de vacances.

Vous constatez qu'il s'agit là vraiment d'une œuvre d'éducation où collaborent des éducateurs de philosophies différentes. Elle doit, à mon avis, être encouragée.

En ce qui concerne l'ensemble du chapitre 5110, je vous demande, monsieur le ministre, de ne pas réaliser d'économies sur les crédits destinés aux mouvements de jeunesse et aux œuvres d'éducation populaire.

Je sais que cette demande vous est adressée à propos de nombreux chapitres du budget. Mais, en l'espèce elle est formulée par l'un de ceux qui ont voté le budget et qui ont donc le droit de se montrer plus sévères dans la répartition des sommes qu'ils mettent à la disposition du Gouvernement.

Vous le bénéficiez de ces observations, j'espère que pourra continuer à se développer entre les mouvements de jeunesse, les organisations de jeunesse, les colonies de vacances, d'une part, et votre département ministériel, d'autre part, une collaboration fructueuse qui est absolument indispensable si l'on veut que la jeunesse soit vraiment servie en France.

Mme la présidente. La parole est à M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports.

M. le secrétaire d'Etat à l'enseignement technique, à la jeunesse et aux sports. Mes chers collègues, le débat sur les auberges de la jeunesse, lors de la discussion annuelle du budget de l'éducation nationale, revêt généralement une grande ampleur.

Mais aujourd'hui, dans ce débat, il nous manquera une grande voix — vous me permettrez de l'évoquer — celle de Marc-Sanguier, dont nous regrettons tous si profondément la disparition et qui, les années précédentes, avait prononcé, au sujet des auberges de la jeunesse, des paroles de bon sens qui vraiment vont nous manquer. (Applaudissements sur de nombreux bancs.)

Je ne vous cache pas que c'est en liaison étroite avec Marc-Sanguier, jusqu'aux dernières semaines précédant sa disparition, que je m'étais efforcé de résoudre ce problème des auberges de la jeunesse.

J'avais été frappé, lors de la discussion du budget en 1948, par les interventions de collègues appartenant à tous les groupes de l'Assemblée et qui soulignaient ce qu'ils appelaient l'anarchie des auberges de France. Je me suis naturellement efforcé, dès que j'ai pris la direction de ce ministère, de faire cesser cette anarchie. Je me suis entouré de conseils et, en accord avec notre regretté collègue, Marc-Sanguier, je me suis attaché à établir des contacts entre tous ceux qui, en France, s'intéressent au mouvement des auberges. Ce n'était pas la première tentative d'union, vous le savez bien, mes chers collègues. Nous en avons connu plusieurs.

Il y eut d'abord celle de Léo Lagrange et Marc-Sanguier qui, en 1937, tentèrent d'unifier le mouvement des auberges et d'éviter la dispersion des efforts. Puis, au lendemain de la libération, on alla plus loin, puisqu'un protocole d'accord fut signé, sans jamais, d'ailleurs, pouvoir entrer en application. M. Guéhenno mit ensuite sur pied cette fondation des auberges qui pouvait nous faire penser que le problème était résolu. Enfin, M. Depreux, ministre de l'éducation nationale, signa également, en mai 1948, un protocole d'accord dont nous espé-

NUMEREX